

date de mise en ligne : 23 avril 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2026  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**2ème SÉANCE**

Madame la Présidente du CCAS soussigné  
Certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

Madame la Présidente

Kristell NIASME

**SÉANCE DU 20 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 Avril, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES s'est réuni à 10H00 à l'hôtel de ville –salle du 2è étage, sur la convocation qui leur a été adressée par le CCAS le 14 Janvier conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Kristell NIASME, Rahma FELLAH, Rachida DOUNRAR, Bernardina DA SILVA ALVES, Bernard LEROI, Carmita PEREIRA, Founémoussou TOURE, Viviane GRIMAUD-JORAT, Jean Yves MOORS

**ABSENT:**

Fadwa SADAK, Yolande DAVY

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION :**

Zahra OUAGA Directrice Général Adjointe, Françoise FOULON Responsable des Interventions Sociales du CCAS, Colette MONEGER Assistante de direction.

=====



**DELIBERATION 2026-02-03**  
**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des marchés publics, qui prévoit la création de commissions d'appel d'offres dans les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres unique à caractère permanent pour la passation des marchés publics,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,**

**DECIDE**

**Article 1 : DE PROCEDER** à l'élection de la Commission d'appel d'offres, qui comprend le Maire ou son représentant, présidente, et trois membres titulaires et trois membres suppléants,

Au premier tour de scrutin le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de listes en présence : 1
- Nombre de votants : 09
- Suffrages exprimés : 09

En conséquence, sont élus au sein de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Rahma FELLAH	Bernard LEROI
Founémoussous TOURE	Jean-Yves MOORS
Viviane GRIMAUD-JORAT	Carmita PEREIRA

**Article 2 : DIT** que que ladite commission est constituée pour la durée du mandat du Conseil d'administration issu du renouvellement de 2026.

**Article 3 : PREND** acte que la commission d'appel d'offres est présidée par Madame le Maire ou son représentant.

**Article 4: DIT** cette délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges, Présidente du CCAS, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le tribunal administratif de Melun situé 43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.



Madame la Présidente

Kristell MIASME

Intégré de réception en préfecture  
094-219400785-20260422-2026-02-03-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2026

22/04/2026